



**SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

Abuja, 11 avril, 2001



COMMUNIQUE FINAL

NOT TO BE TAKEN AWAY

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO se sont réunis en session extraordinaire sous la présidence de Son Excellence Alpha Oumar KONARE, Président de la Conférence, Président de la République du Mali le 11 avril 2001, à Abuja (République fédérale du Nigéria) pour examiner la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest.

Etaient présents à la session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que les représentants dûment accrédités suivants :

- Son Excellence Mathieu KEREKOU
Président de la République du BENIN
- Son Excellence Blaise COMPAORE
Président du FASO
Président du Conseil des Ministres du BURKINA FASO
- Son Excellence Laurent GBAGBO
Président de la République de COTE D'IVOIRE
- Son Excellence John A. KUFFOR
Président de la République du GHANA
- Son Excellence Dahkpanah Dr. Charles Ghankay TAYLOR
Président de la République du LIBERIA
- Son Excellence M. Alpha Oumar KONARE
Président de la République du MALI
- Son Excellence, Mamadou TANDJA
Président de la République du NIGER
- Son Excellence Olusegun OBASANJO
Président, Commandant-en-Chef des Forces
Armées de la République Fédérale du NIGERIA
- Son Excellence le Général Gnassingbe EYADEMA
Président de la République TOGOLAISE

NOT TO BE TAKEN AWAY

- Monsieur Ousmane BADJIE
Ministre de l'Intérieur de la République de GAMBIE
Représentant le Président
- Mme Camara Mahawa BANGOURA
Ministre des Affaires Etrangères de la République de Guinée
Représentant le Président
- Monsieur Ahmed Ramadan Dumbuya
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la
République de Sierra Léone
Représentant le Président
- Monsieur Saliou CISSE
Ambassadeur du Sénégal auprès de la République fédérale du
Nigéria
Représentant le Président

Ont également assisté à la Conférence, en qualité d'observateurs, les personnalités suivantes :

- Amb. Habib DOUTOUM
Secrétaire-Général Adjoint chargé des Programmes politiques
représentant le Secrétaire Général de l'OUA.
- Amb. Oluyemi ADENIJI
Représentant spécial du Secrétaire-Général des Nations unies

La liste des autres participants est jointe en annexe.

I - Situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest

Conflit à la frontière entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone

La Conférence s'est largement préoccupée des tensions qui

continuent de persister le long des frontières entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone ainsi que de la multiplication des groupes armés irréguliers dans la région. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont une fois encore souligné leur détermination à tout mettre en oeuvre pour créer un espace ouest africain de paix, de progrès et de stabilité, conformément aux dispositions pertinentes du Traité de la CEDEAO et des Chartes de l'OUA et l'ONU. A cet égard, la Conférence invite les Etats membres de l'Union du Fleuve Mano à entretenir des relations de bon voisinage, à éviter l'usage de la force dans le règlement des conflits en tenant compte des intérêts des pays, ainsi que des liens historiques qui unissent les peuples de la région. La Conférence lance également un appel aux Gouvernements des pays de l'Union du Fleuve Mano afin qu'ils prennent toutes les mesures individuelles et collectives adéquates interdisant les agissements des groupes armés rebelles à partir de leurs territoires respectifs. A cet égard, les Gouvernements des pays concernés sont invités à désarmer tout groupe armé irrégulier présent sur leur territoire et à renoncer à toute déclaration, par quelque communication que ce soit, pouvant apparaître comme hostile à l'égard de l'un ou de l'autre.

La Conférence a réitéré sa volonté de déployer les forces de l'ECOMOG le long des frontières. A cet égard, elle sollicite la coopération des trois gouvernements en vue de la mise en oeuvre sans délai, des décisions du Sommet de la CEDEAO de décembre 2000 à Bamako. La Conférence invite notamment les autorités du Libéria et de la Guinée à signer le projet d'accord des statuts des forces de l'ECOMOG.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement lancent en outre un appel au Conseil de Sécurité des Nations unies pour autoriser et soutenir le déploiement des forces de l'ECOMOG le long des frontières selon le mandat de la Conférence de la CEDEAO.

La Conférence a approuvé les recommandations de la 6ème réunion du comité de Médiation et de Sécurité et a décidé de la mise en place d'un Comité

de Médiation composé des Présidents de la République du Mali, de la République fédérale du Nigéria et de la République Togolaise, afin de susciter un processus de dialogue franc en vue de restaurer la confiance entre les trois Chefs d'Etat de l'Union du Fleuve Mano et de parvenir ainsi à un retour rapide de la paix entre les trois pays. A cet égard, la Conférence invite également les Etats du Fleuve Mano à multiplier les rencontres de niveau ministériel.

En outre, la Conférence invite les trois gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour arrêter les attaques armées à partir de leurs territoires respectifs contre leurs voisins et à procéder sans délai à l'ouverture des frontières.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont lancé un appel au Gouvernement libérien pour qu'il annule sa décision de renvoi des Ambassadeurs de Guinée et de Sierra Leone accrédités au Libéria. Le Président Charles Taylor du Libéria a accédé à cette requête.

En outre, la Conférence invite les Ministres des Affaires étrangères à procéder à une réévaluation de l'Accord de Non Aggression de la CEDEAO signé le 22 avril 1978 en vue d'assurer son application effective.

Situation humanitaire

La Conférence a noté que la présence de centaines de milliers de réfugiés constitue pour la Guinée un immense fardeau du point de vue financier, économique, écologique et sécuritaire. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur gratitude à la République de Guinée pour l'hospitalité généreuse qu'elle continue d'accorder aux réfugiés. Ils invitent les pays africains et la communauté internationale à apporter toute l'assistance requise à la Guinée pour faire face aux besoins humanitaires des réfugiés et des personnes déplacées.

La Conférence a relevé la nécessité de procéder à l'aménagement de couloirs de sécurité destinés à mieux assurer la protection des réfugiés contre les attaques des rebelles, et à permettre leur rapatriement en toute sécurité. A cet égard, la Conférence a invité les trois gouvernements à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des réfugiés dans les camps et a exhorté le Haut Commissariat aux Réfugiés à oeuvrer en vue d'améliorer la situation humanitaire sur le territoire de l'Union du Fleuve Mano.

Sierra Leone

La Conférence a réaffirmé son attachement à l'Accord de cessez-le-feu conclu le 10 novembre 2000 entre le Gouvernement sierra léonais et le RUF et a exhorté les parties à respecter les dispositions dudit accord.

La Conférence a pris note du déploiement de la MINUSIL dans certaines parties du territoire sierra léonais et l'exhorte à accélérer son déploiement sur l'ensemble du territoire y compris les zones actuellement sous contrôle du RUF, en vue de permettre au Gouvernement sierra léonais d'étendre son autorité sur toute l'étendue du territoire.

La Conférence a pris acte de la volonté du Gouvernement sierra léonais à coopérer avec le Conseil politique et de paix pour faire avancer le processus de paix, et garantir la mise en oeuvre rapide de l'Accord d'Abuja.

Libéria

Prenant en compte, la résolution 1343/2001 du 7 mars 2001 du Conseil de Sécurité des Nations unies relative aux sanctions envisagées à l'encontre du Libéria, la Conférence a décidé de mettre en place un mécanisme de suivi des mesures prescrites dans ladite résolution. A cet égard, la Conférence a décidé de dépêcher au Libéria, le 18 avril 2001, une mission de vérification du Conseil

de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO, composée de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Nigéria, du Togo et du Secrétariat exécutif qui travaillera en étroite collaboration avec l'équipe des Nations unies.

Côte d'Ivoire

La Conférence a salué l'esprit de concorde qui a prévalu lors des dernières élections municipales intervenues en Côte d'Ivoire. Elle encourage les autorités ivoiriennes à poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir la réconciliation nationale entre tous les fils du pays. A cet égard, la Conférence félicite le Général Gnassingbé EYADEMA, Président de la République Togolaise, Président en exercice de l'OUA pour l'organisation de la rencontre entre le Président Laurent GBAGBO et M. Alassane OUATTARA, Président du RDR.

Guinée-Bissau

Analysant la situation en Guinée-Bissau, la Conférence a invité les autorités bissau-guinéennes à prendre les mesures nécessaires susceptibles de renforcer la cohésion sociale et la stabilité dans le pays.

La Conférence lance un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle apporte toute l'assistance requise au redressement économique de la Guinée-Bissau. Elle salue toutes les initiatives de la sous-région pour parvenir aux mêmes fins.

Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits

Examinant l'état de mise en oeuvre du mécanisme, la Conférence a exhorté les Etats membres à parachever le processus d'adhésion au protocole

y affèrent en procédant à sa ratification, conformément aux dispositions de l'article 57 dudit Protocole.

La Conférence, a, en outre invité les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à accréditer sans plus tarder leur ambassadeur auprès du Secrétariat exécutif de la CEDEAO.

La Conférence demande au Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour accélérer la mise en place du Conseil des Sages, des unités de force en attente, ainsi que du système d'observation et de suivi.

Mise en oeuvre du Moratoire sur les armes légères

La Conférence après avoir pris note des lenteurs dans la mise en oeuvre du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères, a réitéré son appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils mettent rapidement en place et rendent fonctionnelles leurs Commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères.

Mesures de restauration d'une paix durable dans la sous-région.

Afin de renforcer la paix et la sécurité régionales en Afrique de l'Ouest, la Conférence a invité tous les Etats membres à prendre les mesures de nature à contribuer :

- au renforcement de la démocratie et de la stabilité
- à la lutte contre les groupes armés irréguliers
- à la lutte contre la prolifération des armes légères
- à mettre fin à l'utilisation des enfants dans les conflits armés

- au règlement du problème des réfugiés et des personnes déplacées
- au renforcement du Mécanisme de Prévention, de Gestion, de règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité
- à la reconstruction et à la réhabilitation après conflit.

Financement des Institutions de la CEDEAO

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont largement préoccupés du montant très élevé des arriérés de contributions financières aux budgets des institutions de la Communauté. Ils ont noté que, la plupart des Etats membres ne s'acquittent pas de leurs contributions financières et n'appliquent pas de façon satisfaisante les dispositions pertinentes du Protocole sur le prélèvement communautaire destiné à générer des ressources propres pour financer les activités de la CEDEAO.

La Conférence a souligné l'impérieuse nécessité de trouver une solution définitive au problème de financement des budgets de la Communauté au risque de compromettre le fonctionnement régulier des institutions notamment celles mises récemment en place comme la Cour de Justice et le Parlement.

A cet égard, la Conférence lance un appel pressant à tous les Etats membres afin qu'ils prennent les mesures urgentes nécessaires à l'amélioration de la situation financière du Secrétariat à travers la mise en place effective du prélèvement communautaire qui constitue la solution la plus efficace au problème chronique des arriérés de contribution.

Fait à Abuja, le 11 avril 2001.

LA CONFERENCE



NOT TO BE TAKEN AWAY